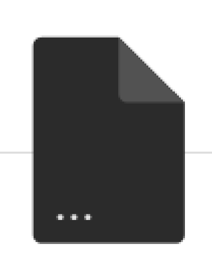
À propos de la St-Valentin...

Écrit par www.alifta.net. Publié dans Comprendre la bida'h



À propos de la St-Valentin...

La Commission Permanente pour les Recherches Académiques et l'Ifta

La Commission Permanente des Recherches Académiques et des Avis religieux d'Arabie Saoudite étudie les questions qui lui sont adressées, répond aux appels téléphoniques et émet des avis religieux et des Fatawas en présence de son président 'Abdel 'Aziz ibn 'Abd Allah ÂL SHEIKH et de ses nombreux membres, des savants, docteurs en religion islamique reconnus...

Question :
Le 14 février de chaque année, se fête le jour de la St valentin ou « le jour des amoureux », les gens s'offrent des roses rouges, s'habillent de la même couleur (rouge) et [à cette occasion] ils s'échangent des vœux. Certaines boutiques préparent des friandises de couleur rouge qu'ils ornent de cœurs et accrochent des affiches sur les produits qui font la promotion de ce jour là, quel est votre avis ?

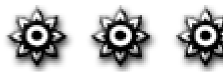
Réponse :

La réponse de la commission est la suivante :

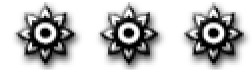
Il formellement interdit au musulman de soutenir cette fête ou ce genre de festivités prohibées, que se soit avec de la nourriture ou de la boisson, par le biais de la vente ou la consommation ou la conception, par un cadeau ou des échanges de pensée ou par la promotion [de cette fête] et autre parce que tout cela n'est en fait qu'une entraide dans l'accomplissement du péché et la transgression et une désobéissance à Allah et au Messager tandis qu'Allah le Très Haut dit : « **Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Allah, car Allah est, certes, dur en punition!**» [Sourate Al Maïda - 02]

Il est donc recommandé au musulman de ne s'attacher qu'au Livre d'Allah [**Coran**] et à la tradition prophétique [**As Sounna**] dans tout ce qui le touche [de près ou de loin], surtout en ces temps de troubles et de recrudescence de la corruption. Il doit se montrer plus perspicace et faire preuve de plus de vigilance par crainte de tomber dans les turpitudes de ceux qui ont encouru la colère [d'Allah], des égarés et des pervers qui ne vénèrent pas Allah comme il se doit et qui ont de l'aversion envers l'Islam. Le musulman doit se réfugier auprès d'Allah le Très Haut en implorant la guidance et la constance car nul ne peut accorder la guidance et la constance à part Allah soubhanahou.

Et c'est Allah qui accorde la réussite. Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.



Président : 'Abdel 'Aziz 'Abd Allah Ibn Muhammad AL CHEIKH	**Vice-président :** Salih ibn Fawzân EL FAWZÂN
Membre : °Abd Allah Ibn Ghoudiyan	**Membre :** Bakr ibn 'Abd Allah ABÛ ZAYD



Source : www.alifta.com

Fatwa n° 21203 de la Commission Permanente pour les Recherches Académiques et l’Ifta (consultation religieuse) en Arabie Saoudite.
Traduction rapprochée : **AbuKhadidja Al Djazairy**